

QUESTIONNAIRE - PEROU

Article 16 – traitement préférentiel pour les pays en développement

Les pays développés facilitent les échanges culturels avec les pays en développement en accordant, au moyen de cadres institutionnels et juridiques appropriés, un traitement préférentiel à leurs artistes et autres professionnels et

pratic cuT10801088 piii.0 titt8 snt en accordatic cuT1080datii.9801088i.5186 ref9.9.rvic9.929.41088

Par exemple, la création de mécanismes capables de recevoir tous types de dons de l'extérieur, qui réduiraient la bureaucratie et les coûts pour le pays donneur au moment d'effectuer les dons. De même, des accords internationaux peuvent être signés afin de réduire les impôts aux différents types d'aide et d'échanges internationaux. Finalement, l'intégration du secteur culture avec l'état et une grande expérience en coopération internationale produisent une expérience dans le maniement de l'aide internationale, même dans les cas où il n'y aurait pas d'accords à long terme entre les parties.

Le rôle proactif des états bénéficiaires doit aussi se manifester par la création de projets et de mécanismes de surveillance de leur réalisation. Même si les agences de coopération internationale ont leurs propres mécanismes de surveillance, le rôle de l'Etat bénéficiaire ne doit pas être passif, il doit plutôt établir des standards de qualité qui dépassent le cadre domestique au moment de l'élaboration de projets. Pour cela il faut travailler avec des formats déjà existants, comme par exemple celui de la National Science Foundation (NSF) ou Wernnen Green Foundation (WNF) entre autres. La qualification de faisabilité des projets doit passer par un filtre interne, composé par une équipe de travail dont les membres aient été récepteurs de financements internationaux et qui aient fini des projets de recherche avec succès. L'esprit devra être orienté vers l'académique (afin de provoquer des connaissances récupérées dans des projets de qualité). De même la surveillance du développement de ces projets devra être réalisée par cette équipe de travail. Finalement, on doit éviter le cas de superviseurs avec des qualifications académiques inférieures à celles des réalisateurs des projets.

MISE EN OEUVRE DE L' ARTICLE 16

- **Cadres**

Un traitement préférentiel devrait être accordé "au moyen de cadres institutionnels et juridiques appropriés"

3. Veuillez fournir des exemples des principaux cadres juridiques et institutionnels pouvant être utilisés, en tenant compte des dimensions suivantes:

- a) commerciale***
- b) coopération culturelle***
- c) combinaison des dimensions commerciales et coopération culturelle***

Au Pérou, dans le cadre de la culture l'Institut National de la Culture est l'organisme de l'état dont dépendent toutes les actions concernant le patrimoine et à partir duquel émanent toutes les ressources de sauvegarde du patrimoine et de sa diversité ; en conséquence, l'Institut National de la Culture comprend le principal cadre légal et institutionnel pour la mise en oeuvre de l'article 16.

Dans le cadre commercial, il existent les cadres légaux et institutionnels suivants:

- exonération de l'impôt pour les importations

illicite de biens culturels”, organisé par le Ministère de l'Education et des Cultures de Bolivie dans la ville de La Paz, du 25 au 28 mars 2008.

Visite à Lima, Pérou de David Aruquipa, Directeur Général du Patrimoine Culturel du Ministère de l'Education et des Cultures de Bolivie, en février 2008 pour traiter des cas ponctuels de trafic illicite et coordonner des actions futures.

Cours de capacitation sur la Lutte contre le trafic illicite de Biens Culturels à Lima, organisé par l'Instituto Nacional de Cultura, qui comptera avec la participation d'experts internationaux du Secrétariat Général d'INTERPOL, bureau sous régional d'INTERPOL de Buenos Aires (Argentine) et des Bureaux Centraux Nationaux d'INTERPOL du Chile, de l'Equateur, de la Bolivie et de la Colombie. Ce cours aura lieu cette année.

Le Procès d'élaboration de la Liste Rouge du Pérou, avec le Conseil International de Musées (ICOM) et sous le patronage du Département d'Etat du gouvernement des Etats Unis.

La publication d'un résumé de toutes les normes internationales de protection (“Documents fondamentaux pour le patrimoine culturel”) et l'élaboration de deux guides pur la reconnaissance de biens culturels archéologiques et historiques respectivement). Les deux ont été produits en coordination avec la Communauté Andine des Nations.

Le Symposium International et l'exposition autour des Activités pour célébrer les 80 ans de la publication des “Sept Essais d'interprétation de la réalité péruvienne” de José Carlos Mariátegui, sous le patronage par l'Organisation des Etats Ibéro américains.

Le projet “Cartables éducatifs” sous le patronage de la Banque Interaméricaine de Développement, dont l'objectif est de conserver, rechercher et diffuser le patrimoine archéologique, anthropologique et historique du Pérou, parmi les enfants défavorisés de Lima entre 6 et 11 ans. Ces actions ont été réalisées par l'Association Culturelle Pérou-Grande Bretagne dans le champ de la protection des biens culturels par des accords avec des tiers, dans les lesquelles le INC a agi comme un organe technique et superviseur des biens meubles qui au moment de leur reconstitution en une structure physique ont permis la continuité de la tradition culturelle de leurs endroits d'origine.

Le dernier accord avec l'Italie sur la création d'un Centre national de la conservation et la restauration de biens culturels.

Le projet de sécurité pour le Musée Régional de Ica, financé par le gouvernement des Etats Unis d'Amérique.

Le projet de restauration de la façade du temple “Notre Dame du Carmen” (El Carmen Chincha, Ica) avec le financement du Programme de Réponse aux Urgences de la Fondation Hollandaise Prince Klaus pour la Culture et le Développement.

Programme de volontariat “Défenseurs du Patrimoine Culturel”, financé par l'UNESCO, formé par la création d'un réseau de volontariat pour la défense du patrimoine culturel, dirigé à toute la population en général et aux jeunes des 21 districts de Lima Métropolitaine en particulier.

Un kit éducatif “Notre patrimoine culturel” financé par l'Organisation des Etats Ibéro américains qui cherche à sensibiliser la population scolaire pour la défense du patrimoine culturel dans les salles de classe, grâce à la publication d'un kit éducatif sur la patrimoine culturel immuable archéologique et historique du Pérou, distribué dans les collèges du pays.

Les actions suivantes ont été réalisées à Chavin de Huantar avec financement international:

- Construction du Musée National de Chavin (MNCH), 2007-2008, \$6 000 000, Gouvernement japonais.
- Recherches archéologiques et conservation dans Monument Archéologique Chavin de Huantar (MACH), 2008, \$60 000, Université de Stanford, World Global Heritage.

- Recherches archéologiques et conservation dans le Monument archéologique Chavin de Huantar (MACH) 2006, \$60 000, Université de Stanford, World Global Heritage.
- Recherches archéologiques et Conservation dans le Monuments Archéologique Chavin de Huantar (MACH), 2005 \$ 100 000, Université de Stanford, World Global Heritage, National Science Fundation.
- Recherches archéologiques et Conservation dans le Monument Archéologique Chavin de Huantar (MACH), 2004, \$50 000, Université de Stanford, World Global Heritage, National Geographic.
- Recherches Archéologiques et Conservation dans le Monument Archéologique Chavin de Huantar (MACH), 2003, \$ 50 000, Université Stanford, World Global Heritage.
- Recherches Archéologiques dans le Monument Archéologique Chavin de Huantar (MACH), 2002, \$50 000, Université de Stanford.
- Recherches archéologiques dans le Monument Archéologique Chavin de Huantar (MACH), 2001, \$50 000, Université de Stanford.
- Recherches Archéologiques dans le Monument Archéologique Chavin de Huantar (MACH), 2000, \$50 000, Université de Stanford.
- Recherches Archéologique dans le Monument Archéologique Chavin de Huantar ((MACH), 1998, \$50 000, Université de Stanford, National Science Fundation, National Geographic.
- Recherches Archéologiques dans le Monument Archéologique Chavin de Huantar (MACH), 1996, \$20 000, Université de Stanford.
- Recherches Archéologiques dans le Monument Archéologique Chavin de Huantar (MACH), 1995, \$10 000, Université de Stanford.

Pour l'année 2009 sont prévues les actions suivantes:

- Construction du Centre International de Recherches, Conservation et Restauration (deuxième étape du Musée National de Chavin), \$1 000 000, Gouvernement Japonais.
- Recherches Archéologiques et Conservation dans le Monument Archéologique Chavin de Huantar (MACH), \$200 000, Université de Stanford, World Global Heritage, ICOMOS.

• Catégories

Selon l' Article 16, les pays développés accordent un traitement préférentiel aux:

- a) "artistes et autres professionnels et praticiens de la culture" des pays en développement***
- b) "biens et services culturels" des pays en développement***

4. Veuillez fournir des exemples de mesures prioritaires pertinentes pour chacune de ces catégories.

En ce qui concerne les professionnels de la culture, il faut prendre des mesures différentes pour les artistes et les professionnels urbains et ruraux, en tenant compte des différents champs d'action et aux différents accès aux technologies et aux médias.

Quant aux biens et services, il faut prendre des mesures différentes pour les biens produits artisanalement et ceux produits industriellement, par leur différentes façons et leurs capacités de production, ainsi que par leur valeur (par le travail dont ils ont besoin et par la caractéristique d'être une pièce unique).

patrimoine culturel comme SUNAT –Douanes, Police Nationale du Pérou, les Forces Armées, le Pouvoir Judiciaire, le Ministère Public, la sécurité aéroportuaire , les services postaux et autres.

- **Société civile**

7. ***Quel rôle la société civile devrait-elle jouer en égard au traitement préférentiel au sens de l' Article 16?***

La société civile doit jouer un rôle actif, elle doit être informée sur les actions menées par les pays développés dans le cadre national et elle doit construire des relations de travail avec l'État à travers la collaboration dans des projets et des activités culturelles, créant ainsi la base sociale nécessaire pour la bonne mise en route de l'article 16. De même les professionnels de la culture qui profitent d'un programme de formation à l'étranger, à leur retour à leur pays d'origine, doivent faire profiter leurs concitoyens des connaissances acquises.

A ce sujet, il existe une série d'expériences positives de travail avec la société civile:

Le travail sur les déclarations de Patrimoine Culturel Immatériel de la Nation est un travail qui tient compte directement de la société civile. Ce sont les propres sujets et les

La direction de Défense du Patrimoine Historique a donnée de façon permanente un soutien et capacitation sur les programmes de défense du patrimoine culturel à l'intérieur du pays: dans les complexes archéologiques Huanuco Pampa (Huanuco) et Cabeza de Vaca (Tumbes) et à Lima à Huaycan de Cieneguilla; dans le cadre du Programme Qhapaq Ñan. Une table de travail a été réalisée pour la première fois à Lima, avec des équipes de sensibilisation et d'éducation citoyenne desdits projets où, les professionnels responsables ont échangé leurs expériences et où ont été élaborés des propositions pour améliorer le